



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_240320_01

SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars à 16h10, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian LANDRY – 1er adjoint – agissant au titre de l'arrêté n°157/2024 du 19 février 2024 portant déport du Maire – Prévention des conflits d'intérêts

Date de la convocation	14 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	25
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	29
Suffrages exprimés	29

Présents :

LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; GEORGET Marilyne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; FRANCOMME Mélanie

Absents – Représentés

NAZE Jean Denis représenté(e) par COLLET Vanessa
DAMOUR Colette représenté(e) par HUET Marie-Josée
AUDIT Clency représenté(e) par LEBON David
HUET Mathieu représenté(e) par MUSSARD Harry

Absents

LEVENEUR Inelda ; HUET Jocelyn ; K/BIDI Emeline ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur MOREL Harry Claude, 3ème adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023 - séance de 16h00

Le Président de séance expose :

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le secrétaire.

Le procès-verbal sera publié, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune.

A ce titre, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 (séance de 16h00) a été transmis aux membres du conseil municipal qui sont invités à faire part de leurs remarques.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2023 (séance de 16h00) ;
- de désigner, monsieur Christian LANDRY, 1er adjoint, élu suppléant, chargé de signer ledit procès-verbal ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-26,

Vu l'arrêté n° 157/2024 du 19 février 2024 portant déport du Maire - Prévention des conflits d'intérêts,

Vu la note explicative de synthèse n°1,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour) :**

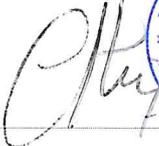
Article 1^{er} .- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2023 (séance de 16h00).

Article 2.-

DE DESIGNER monsieur Christian LANDRY, 1er adjoint, élu suppléant, chargé de signer ledit procès-verbal ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'adjoint suppléant LANDRY Christian	Le secrétaire de séance MOREL Harry Claude
	



Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le : 27 mars 2024
Et publication ou notification le : 27 mars 2024
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 27 mars 2024